

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 4 AVRIL 2024

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 17

Procuration 0

Votants 17

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 22/03/2024

Date d'affichage de la convocation : 26/03/2024

Date d'affichage de la délibération : 10 AVR. 2024

Étaient présents : M.M FOUCHOU-LAPEYRADE, RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Monsieur Didier CORTES a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération n°2024-25 Affectation de résultats

Exposé

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

- ✓ Résultat de l'exercice 2023 : 171 761,93 €
- ✓ Report excédent 2022 : 412 105,21 €
- ✓ Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 : 583 867,14 €

Section d'investissement

- ✓ Résultat de l'exercice 2022 : -779 556,45 €
- ✓ Report excédent 2022 : 1 829 224,21 €
- ✓ Solde d'exécution reporté au 31/12/2023 : 1 049 667,76 €

Décision

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

D'affecter au budget primitif communal 2024, le résultat de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- ✓ Solde d'exécution de la section fonctionnement reporté en votant au R002 « excédent de fonctionnement reporté », la somme de 447 867,14 €
- ✓ Le surplus est affecté en recettes d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 1068 « Excédent de fonctionnement » soit 136 000,00 €.
- ✓ Solde d'exécution de la section investissement reporté en votant au R001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 1 049 667,76 €.

17

VOIX POUR

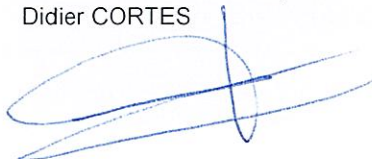
ABSTENTION

VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 05/04/2024

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES



Le Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

